

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13.178

L'An deux Mille Treize, le 5 septembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 29 août 2013

DATE D'AFFICHAGE

Le 29 août 2013

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme DUVERGER, M. GUIARD, M. LABIA, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MEGLIO, Mme MONJOIN, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, Mme SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme DESCHANP représentée par Mme SERRE
M. MERLE représenté par M. DENIS
M. PAVON représenté par M. GIRAUD
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS
M. SIMONNET représenté par Mme ROY

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. CHABASSE, M. REVOLAT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

Madame Eva ROY a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : DENOMINATION DE VOIE – PROJET IMMOBILIER "LE HAMEAU DES CIVETTES II"

RAPPORTEUR : Mme WILLMANN

VOTE : UNANIMITE

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante de dénommer la voie de desserte du projet immobilier « le Hameau des Civettes II », reliant la rue des Mattes et la rue de Mouilleron, de la façon suivante :

Ø Rue de la Jonchée

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la proposition de la Commission Culturelle en date du 11 juillet 2013,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

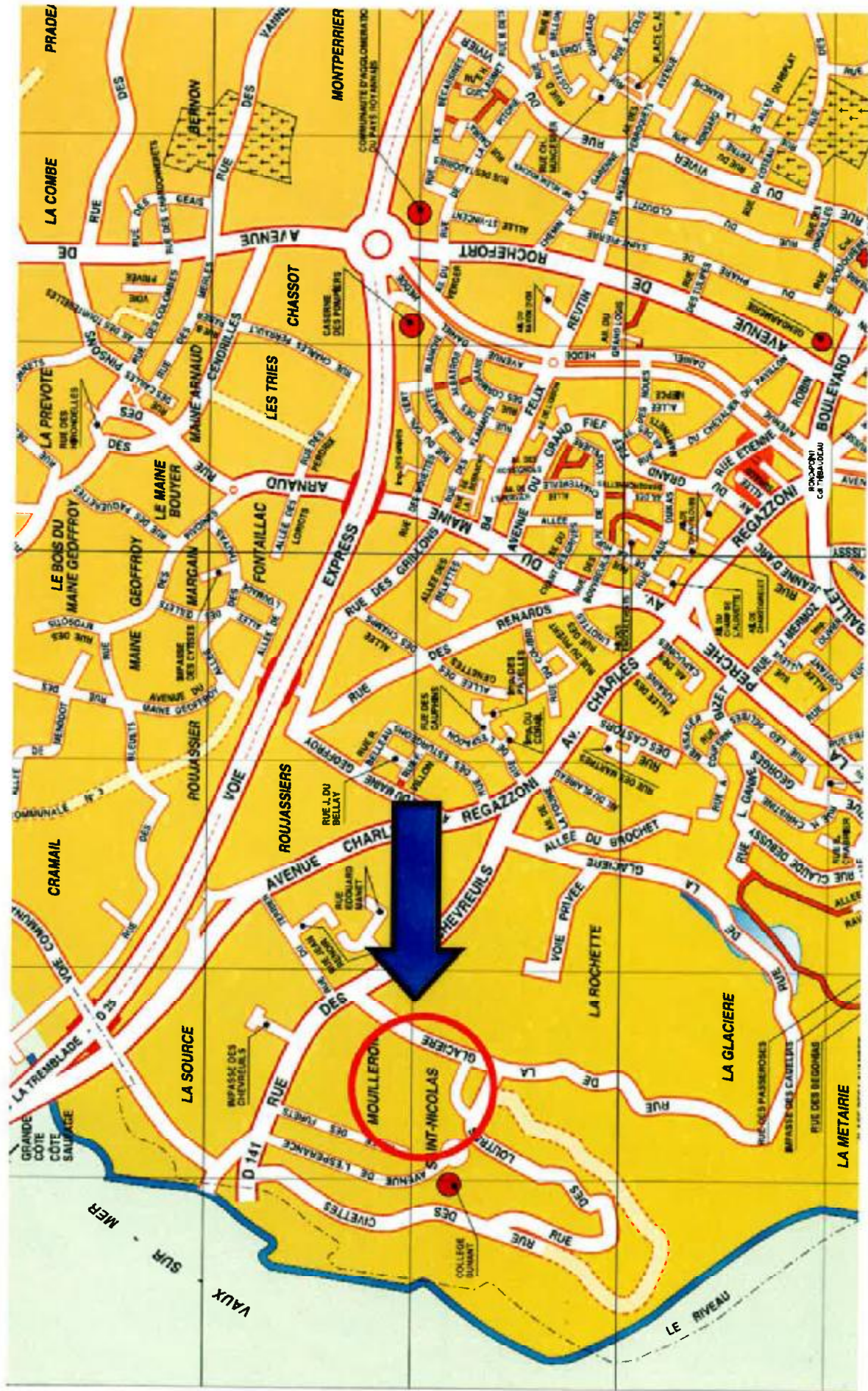
- d'attribuer à la voie de liaison du projet immobilier "Le Hameau des Civettes II", créée entre la rue de Mouilleron et la rue des Mattes", le nom de "Rue de la Jonchée".

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

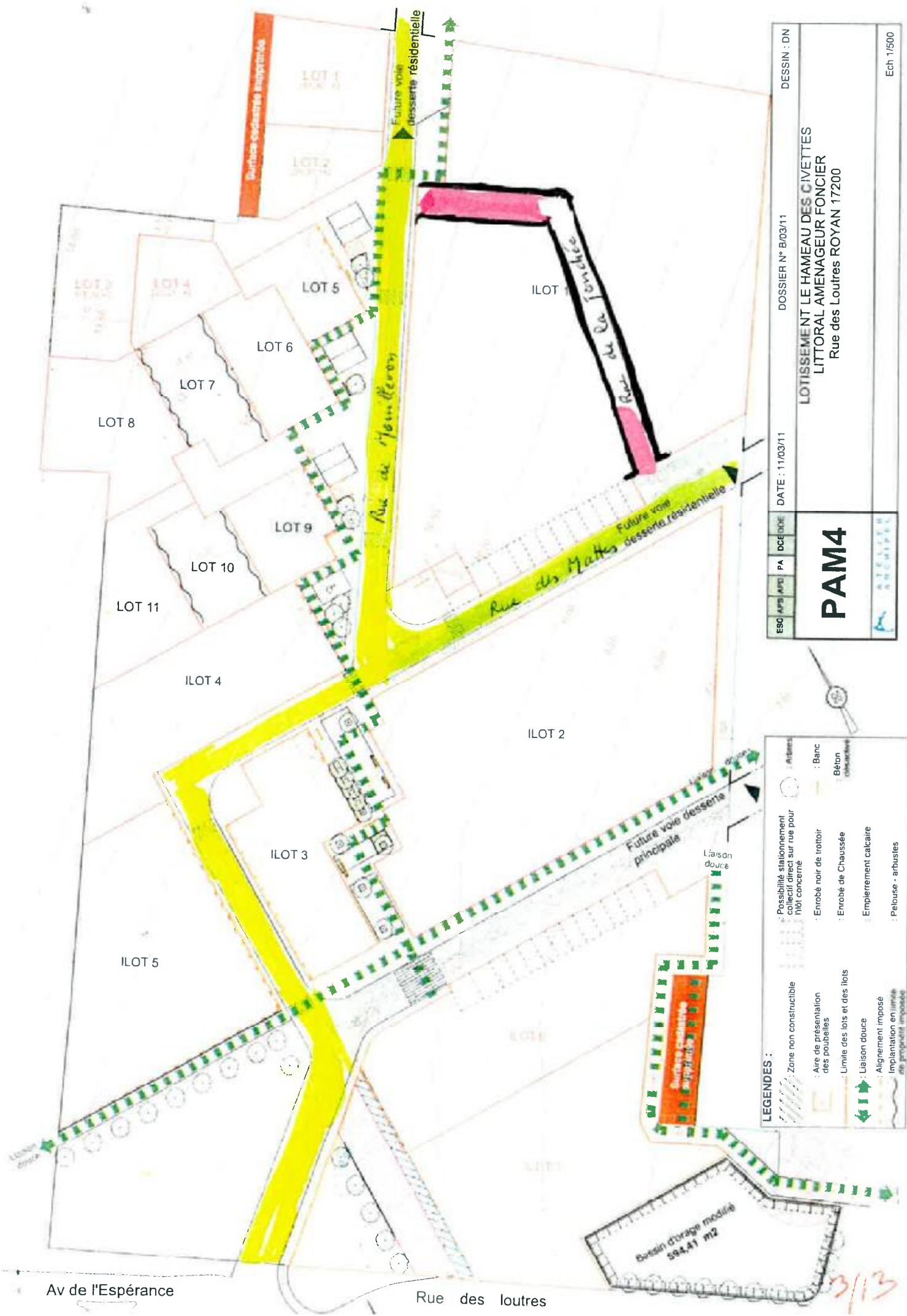
Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 9 septembre 2013

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD



PLAN DE SITUATION - Rue de la Jonchée -



ESC	APP	APP	PA	DCR	ODE	DATE : 11/03/11	DOSSIER N° B03/11	DESSIN : DN
PAM4								
LOTISSEMENT LE HAMEAU DES CIVETTES LITTORAL AMENAGEUR FONCIER Rue des Loutres ROYAN 17200								Ech 1/500

LEGENDES :

	: Possibilité stationnement		: Banc
	: Accès direct sur rue pour		: Béton curbside
	: Zone non constructible		: Enrobé noir de trottoir
	: Aire de présentation des		: Enrobé de Chaussée
	: Limite des lots et des ilots		: Empierrement calcaire
	: Liasion douce		: Pelouse - arbustes
	: Alignement imposé		
	: Implantation en limite de		
	: programme imposé		

Av de l'Espérance

Rue des loutres

Bassin d'épuration modifié
584,41 m2

3/13